

**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION
DU CONSEIL DES MAIRES DU
MERCREDI 9 JANVIER 2008
À 19 HEURES 30
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES
DE LA MRC DE L'AMIANTE
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

M.	Marquis Bédard	Kinnear's Mills
M.	Luc Berthold	Thetford Mines
M.	Jean Binette	Beaulac-Garthby
Mme	Nicole Bourque	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
Mme	Hélène Faucher	Adstock
M.	Réjean Fortier	Saint-Fortunat
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Gérard Lessard	East Broughton
M.	Gérald McKenzie	Sainte-Praxède
Mme	Danielle Perron	Disraeli Ville
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
M.	Claude Turcotte	Saint-Adrien-d'Irlande
Mme	Josette Vaillancourt	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Bruno Vézina	Irlande

EST ABSENT :

M.	Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
----	----------------	---------------------------

La séance est ouverte sous la présidence de la préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Mme Hélène Faucher.

Monsieur Alain Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à la réunion.

1. PENSÉE ET MOT DE BIENVENUE

La session est ouverte à 19 h 30 et la pensée qui suit est lue par la préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Madame Hélène Faucher, qui adresse par la suite ses mots de bienvenue et de Bonne Année aux maires présents :

« La règle d'or de la conduite est la tolérance mutuelle, car nous ne penserons jamais tous de la même façon; nous ne verrons qu'une partie de la vérité et sous des angles différents »

(Mohandas Gandhi, 1869-1948)

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-2008-01-5128

Il est proposé par Monsieur Guy Roy et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance précédente
 - 3.1. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 28 novembre 2007
 - 3.2. Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 28 novembre
 - 3.2.1. Projet de Laboratoire rural
 - 3.2.2. Programme d'aide aux territoires en difficulté
 - 3.2.3. Capitale culturelle du Canada 2010
 - 3.2.4. Assurance collective
 - 3.2.5. Orthophotographies géoréférencées
4. Période de questions
5. Rapport des comités
6. Correspondances
 - 6.1. Monsieur Laurent Lessard, député de Frontenac
 - 6.2. Conférence régionale des Élus de la Chaudière-Appalaches
 - 6.3. Résumé de la correspondance reçue
7. Demande de rencontre
8. Gestion financière et administrative
 - 8.1. Comptes payés
 - 8.2. Règlement de contrôle et de suivi budgétaire
 - 8.3. Société d'habitation du Québec
 - 8.4. Prêt d'équipements
 - 8.5. Fédération québécoise des municipalités
 - 8.6. Rénovation cadastrale
 - 8.7. Calendrier des rencontres de 2008
9. Aménagement du territoire
 - 9.1. Certificats de conformité
 - 9.1.1. Ville de Thetford Mines, règlement n° 241, amendant le plan d'urbanisme n° 147, afin d'ajouter des services administratifs dans les aires d'affectations commerciales;
 - 9.1.2. Kinnear's Mills, règlement n° 408, amendant le règlement de zonage n° 264, relativement aux dispositions régissant les éoliennes;
 - 9.2. Règlement n° 99 modifiant le schéma d'aménagement révisé
 - 9.3. CPTAQ – Autorisation à des fins autres qu'agricole
 - 9.3.1. Municipalité de Saint-Fortunat
 - 9.3.2. Ministère des Transport
 - 9.4. Municipalité d'Adstock
10. Gestion des matières résiduelles
 - 10.1. Activité environnementale régionale
 - 10.2. Traitement des Résidus domestiques dangereux (RDD)
 - 10.3. Régie des matières résiduelles des mines et des lacs
11. Demandes d'appui
 - 11.1. Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds
 - 11.2. Municipalité de Saint-Fortunat
12. Plan de développement économique régional 2008-2018
13. Pacte rural
 - 13.1. Plan de travail du Pacte rural 2007-2014
14. Service de l'évaluation foncière
 - 14.1. Embauche d'un employé surnuméraire
 - 14.2. Programme Emplois d'été Canada (EÉC) 2008

15. Divers
 - 15.1. Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine
 - 15.2. Séance spéciale du Comité administratif du 9 janvier 2008 – Suivi
 - 15.2.1. Employé surnuméraire à l'aménagement du territoire
 - 15.2.2. Demande à portée collective
 - 15.2.3. Saint-Pierre-de-Broughton – Avis de correction
 - 15.2.4. Réflexion stratégique de la MRC – Changement de nom
 - 15.2.5. Programme d'appui à l'investissement dans les communautés (PAIC)
 - 15.3. Demande de Monsieur Donat Grenier
 - 15.4. Conseil des aînés et des retraités de la MRC de L'Amiante
 - 15.5. Sentiers VTT et motoneiges
 - 15.6. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
 - 15.7. RCI sur les éoliennes
16. Prochaine rencontre
17. Levée de la séance

Adopté

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 28 novembre 2007

CM-2008-01-5129

Il est proposé par Monsieur Philippe Chabot et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 28 novembre 2007.

Adopté

3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 28 novembre

3.2.1 Projet de Laboratoire rural

Le document « Fiche de présentation de projet » a été déposé à la direction régionale du MAMR dans les délais prescrits.

3.2.2 Programme d'aide aux territoires en difficulté

Le dossier a été transmis au cabinet de la ministre des Affaires municipales et des Régions avec recommandation favorable. Une réponse est attendue incessamment.

3.2.3 Capitale culturelle du Canada 2010

Le directeur général présente le cahier de candidature de la région ainsi que le document annexe. Les documents ont été transmis dans les délais prescrits.

3.2.4 Assurance collective

Les informations requises ont été transmises relativement à la proposition de regroupement d'achat UMQ – AGA. Une offre de partenariat a été adressée à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, qui l'a acceptée.

CM-2008-01-5130

3.2.5 Orthophotographies géoréférencées

Considérant que le ministère des Ressources naturelles va remettre à la CRÉ un disque dur contenant l'ensemble des fichiers, dont la taille totale est de 1 145 Go., comprenant notamment 1 242 orthophotographies géoréférencées d'un poids de 600 mo chacune (soit 725 Go total);

Considérant l'offre de service soumise par la firme « Le Groupe système Forêt inc. » pour fournir le support informatique requis pour transférer des données de la CRÉ à la MRC et effectuer la compression des fichiers permettant leur traitement par le système informatique de la MRC, au coût maximal de 2 780 \$ par MRC;

Considérant les coûts prévisibles pour intégrer les données et leur support au système informatique de la MRC aux services de l'aménagement du territoire et de l'évaluation foncière;

Il est proposé par Madame Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'autoriser une dépense maximale de 4 000 \$ pour couvrir les frais accessoires de transfert, de compression et d'installation des données informatiques des orthophotographies géoréférencées et de répartir cette dépense de la façon suivante :

- ⇒ 75 % des dépenses au service de l'aménagement du territoire, soit un montant maximum de 3 000 \$, dans le poste comptable n° 02-61000-419;
- ⇒ 25 % des dépenses au service de l'évaluation foncière, soit un montant maximum de 1 000 \$, dans le poste comptable n° 02-16000-419.

Adopté

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

5. RAPPORT DES COMITÉS

Madame Hélène Faucher présente sommairement les sujets traités lors de la séance du conseil d'information du COGESAF, tenue le mardi 8 janvier 2008, à Sherbrooke.

6. CORRESPONDANCES

6.1. Monsieur Laurent Lessard, député de Frontenac

Dans une correspondance datée du 9 octobre 2007, Monsieur Lessard invite la MRC à déposer un projet conjoint avec les MRC de la Beauce concernées et les autres organismes intéressés (CLD, chambres de

commerces, etc.), dans le cadre du Fonds d'infrastructure municipale rurale (FIMR), relativement au prolongement de la ligne d'alimentation en gaz naturel de la municipalité de Vallée-Jonction à la Ville de Thetford Mines. Une discussion s'en suit.

CM-2008-01-5131

Considérant que Monsieur Laurent Lessard, député de Frontenac, interpelle la MRC de L'Amiante, dans le cadre du projet de prolongement de la ligne d'alimentation en gaz naturel de la municipalité de Vallée-Jonction à la Ville de Thetford Mines, en l'invitant à déposer un projet conjoint avec les MRC de la Beauce concernées et les autres organismes intéressés (CLD, chambres de commerces, etc.), dans le cadre du Fonds d'infrastructure municipale rurale (FIMR);

Considérant qu'une telle demande devrait se faire via le Volet 3 du FIMR et que l'aide financière ainsi accordée « *ne pourra excéder 66 ²/₃ % du coût maximal admissible* »;

Considérant que, selon les scénarios préliminaires envisagés, la contribution excédentaire qui serait exigée par Gaz Métropolitain pour effectuer ces travaux de prolongement se chiffrerait à plusieurs millions de dollars;

Considérant que la région n'a pas à contribuer financièrement d'une manière aussi significative pour le prolongement d'une infrastructure appartenant à une entreprise privée, Gaz Métropolitain, dont le gouvernement du Québec, via ses diverses entités, constitue un des principaux actionnaires;

Considérant que la présence de plusieurs industries énergivores sur le territoire de la MRC représente un nouveau marché intéressant pour les distributeurs de gaz naturel pouvant concorder avec l'implantation d'un port méthanier à Lévis;

Considérant que le potentiel de développement économique associé à la desserte de la région en gaz naturel demeure très intéressant pour assurer le maintien des entreprises actuellement en activité sur le territoire de la MRC et, éventuellement, pour en attirer de nouvelles;

Considérant que le gaz naturel constitue une source énergétique propre, respectueuse de l'environnement;

Il est proposé par Madame Nicole Bourque et résolu unanimement de signifier au gouvernement du Québec et au député de Frontenac, Monsieur Laurent Lessard, que la MRC de L'Amiante témoigne d'une ouverture favorable au prolongement de la ligne d'alimentation en gaz naturel de la municipalité de Vallée-Jonction à la Ville de Thetford Mines mais demande de majorer l'aide financière accordée à ce projet de façon à couvrir 95 % des coûts excédentaires demandés au milieu par Gaz Métropolitain.

Adopté

6.2. Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches

Information relative à l'appel de projets 2008-2009 dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II.

6.3. Résumé de la correspondance reçue

Un tableau synthèse de la correspondance reçue, pour la période du lundi 12 novembre 2007 au vendredi 4 janvier 2008, est déposé.

7. DEMANDE DE RENCONTRE

Aucune demande n'a été formulée.

8. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

8.1 Comptes payés

CM-2008-01-5132

Il est proposé par Monsieur Gérald McKenzie et résolu unanimement d'entériner le paiement, pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2007, des comptes suivants, pour un montant total de 153 999,36 \$, et correspondant aux chèques numéros 5686 à 5740 inclusivement, pour un montant de 87 163,96 \$, quinze (15) paiements automatiques, pour un montant de 11 344,63 \$ \$, et huit (8) prélèvements pour les salaires, pour un montant de 55 490,77 \$.

Adopté

8.2 Règlement de contrôle et de suivi budgétaire

Avis de motion est donné par Monsieur Jean Binette qu'un règlement intitulé « Règlement de contrôle et de suivi budgétaire », dont copie du projet est déposée, sera adopté lors d'une séance ultérieure.

8.3 Société d'habitation du Québec

CM-2008-01-5133

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) propose à la MRC d'intégrer le Programme d'adaptation de domicile (PAD) à la nouvelle entente de gestion des programmes d'amélioration de l'habitat;

Considérant que la MRC de L'Amiante désire se prévaloir de cette proposition qui entraîne notamment une majoration de la rémunération versée de 300 \$ par dossier;

Il est proposé par Monsieur Steven Laprise et résolu unanimement de signifier à la Société d'habitation du Québec que la MRC de L'Amiante autorise l'intégration du Programme d'adaptation de domicile (PAD) à la nouvelle entente de gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et d'autoriser le directeur général de la MRC à signer tous les documents requis à cet effet.

Adopté

8.4 Prêt d'équipements

Le directeur général informe le Conseil à l'effet que des équipements excédentaires ont été prêtés pour une durée indéterminée à la firme Oléotek Inc., soit 6 tables pliantes (2 de 5 pi. et 4 de 6 pi.) et 18 chaises en plastique.

8.5 Fédération québécoise des municipalités

CM-2008-01-5134

Considérant les élections au sein du conseil d'administration de la FQM;

Il est proposé par Madame Nicole Bourque et résolu unanimement d'autoriser la préfet de la MRC à exercer le droit de vote de la MRC et de voter pour les quatre (4) représentants suivants, à savoir : Monsieur Réal Laverdière, maire de Saint-Pamphile et préfet de la MRC de L'Islet, Monsieur Richard Lehoux, maire de Saint-Elzéar et préfet de la MRC de la Nouvelle-Beauce, Monsieur Jean-Marc Paquet, maire de Saint-Martin et Monsieur Pierre Thibaudeau, maire de Saint-Fabien-de-Panet.

Adopté

8.6 Rénovation cadastrale

CM-2008-01-5135

Considérant que le processus de la rénovation cadastrale, mené par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), a débuté sur le territoire de la MRC;

Considérant que la MRC doit signifier au MRN la version qu'elle retient pour la diffusion des nouveaux produits cadastraux en territoire rénové;

Il est proposé par Monsieur Claude Turcotte et résolu unanimement de signifier au ministère des Ressources naturelles et de la Faune que la MRC opte pour la version informatique et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cet effet.

Adopté

8.7 Calendrier des rencontres

Le directeur général préparera et transmettra aux membres du Conseil un calendrier annuel présentant les séances du Conseil des maires et du Comité administratif de même que les présentations des principaux organismes partenaires de la MRC (CLD, Tourisme-Amiante, Sûreté du Québec).

9 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9.1 Certificats de conformité

9.1.1 Ville de Thetford Mines - Règlement n° 241

CM-2008-01-5136

Il est proposé par Madame Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 241 de la Ville de Thetford Mines qui amende le plan d'urbanisme numéro 147 afin d'ajouter des services administratifs dans les aires d'affectations commerciales.

Adopté

9.1.2 Municipalité de Kinnear's Mills - Règlement n° 408

CM-2008-01-5137

Il est proposé par Monsieur Jacques Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 408, amendant le règlement de zonage numéro 264, relativement aux dispositions régissant les éoliennes.

Adopté

9.2 Règlement n° 99 modifiant le schéma d'aménagement révisé

CM-2008-01-5138

Il est proposé par Monsieur André Gosselin et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 99 modifiant diverses dispositions du schéma d'aménagement révisé numéro 75 afin d'agrandir l'affectation de villégiature dans la municipalité de Sainte-Praxède.

Adopté

9.3 CPTAQ – Autorisation à des fins autres qu'agricole

Municipalité de Saint-Fortunat

Dossier de la Commission de protection du territoire agricole	à venir
Demandeur	Municipalité de Saint-Fortunat
Lot(s)	9A-P, 9D-P, rang 7, cadastre du canton de Wolfestown
Superficie visée	environ 7,5 hectares

CM-2008-01-5139

Attendu que, conformément aux dispositions de l'article 58,4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la MRC de L'Amiante doit transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une recommandation concernant une demande visée par le deuxième alinéa de l'article 58 de cette même loi;

Attendu que cette demande vise l'exclusion de la zone agricole désignée d'une superficie d'environ 7,5 hectares pour permettre à la municipalité de Saint-Fortunat d'agrandir son périmètre d'urbanisation;

Attendu que la municipalité de Saint-Fortunat a fait la démonstration du besoin d'agrandir son périmètre d'urbanisation;

Attendu que le comité consultatif agricole, suite à sa réunion du 13 décembre 2007, a transmis à la MRC une recommandation favorable à la demande d'exclusion;

Attendu que la MRC doit motiver sa recommandation sur les critères formulés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Attendu que l'analyse de la demande, fondée sur les critères dudit article 62, peut être résumée ainsi :

1. Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants

D'après le classement des sols selon l'inventaire des terres du Canada, les sols, de la partie des lots 9A-P et 9D-P, sont de classe 7. Ce classement correspond à des sols inutilisables pour la culture du sol.

2. Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture

La possibilité d'utiliser ces sols à des fins agricoles est faible.

3. Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants

Les conséquences sont jugées faibles puisque malgré l'agrandissement du périmètre d'urbanisation, les exploitations agricoles existantes seront suffisamment éloignées leur permettant leur croissance.

4. Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale

La MRC considère que l'autorisation demandée n'aura aucun effet touchant cet élément.

5. La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire de la Commission de développement de la métropole

La municipalité de Saint-Fortunat a démontré qu'il n'y a pas d'autres emplacements pour agrandir son périmètre d'urbanisation.

6. L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole

La MRC considère que l'exclusion demandée n'aura aucun effet touchant cet élément.

7. L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région

La MRC considère que l'exclusion demandée n'aura aucun effet touchant cet élément.

8. La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture

La MRC considère que l'exclusion demandée n'aura aucun effet touchant cet élément.

9. L'effet sur le développement économique de la région sur une preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique

L'exclusion aura un effet économique bénéfique pour la région en permettant à la municipalité de Saint-Fortunat de poursuivre son développement économique.

10. Les conditions socioéconomiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie

La MRC considère que l'exclusion demandée n'aura aucun effet touchant cet élément.

Attendu que la recommandation doit également tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement et du document complémentaire;

Attendu que la MRC considère que l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Fortunat respecte les objectifs du schéma d'aménagement révisé et sera conforme aux diverses dispositions dudit schéma;

Attendu que la MRC, advenant une exclusion, modifiera le schéma d'aménagement révisé afin d'identifier la nouvelle partie du périmètre d'urbanisation;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Bourque et résolu unanimement de décréter que la MRC de L'Amiante recommande à la CPTAQ d'accepter la demande de la municipalité de Saint-Fortunat et de donner avis que les travaux visés sont conformes au schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

La MRC donne également un avis que la demande d'exclusion respecte les objectifs du schéma d'aménagement révisé et que la MRC, advenant une décision favorable de la Commission, procédera à une modification du schéma d'aménagement révisé afin de modifier les limites du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Fortunat.

Adopté

9.3.2 Ministère des Transports

Dossier de la CPTAQ	À venir
Demandeur	Ministère des Transports du Québec
Référence MTQ	154-84-0045
Lot	11 B
Rang	Rang 10
Cadastré	Canton de Thetford
Superficie d'acquisition	7325,4 mètres carrés (en remplacement de 5203 mètres carrés)

CM-2008-01-5140

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec modifie sa demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles à la CPTAQ formulée en novembre 2007;

ATTENDU que la demande d'autorisation vise la réalisation de travaux consistant à corriger les courbes horizontales et verticales sur un tronçon de la route 269, dans la municipalité d'Adstock, permettant ainsi l'amélioration de la visibilité et de la sécurité;

ATTENDU qu'une autorisation de la CPTAQ a déjà été obtenue (2701-034304) pour des travaux sur le même tronçon de route 269;

ATTENDU que le MRC de L'Amiante a déjà formulé une recommandation favorable à la demande par sa résolution CM-2007-11-5114 adoptée le 28 novembre 2007;

ATTENDU que le ministère des Transports modifie sa demande initiale portant sur une superficie de 5203 mètres carrés pour la porter à 7325,4 mètres carrés;

ATTENDU que le MTQ justifie cette modification par la nécessité de prévoir une superficie pour l'implantation de la ligne de transport d'énergie d'Hydro-Québec et par le réaménagement de l'intersection du rang Quirion;

ATTENDU que, par sa résolution CM-2007-11-5114, la MRC a déjà motivé sa recommandation en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la Loi sur la protection et des activités agricoles;

ATTENDU que, suite à l'analyse de la demande rectifiée, la MRC constate que l'opération n'aura pas d'impact négatif sur la ressource agricole et que la demande est conforme aux critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU que la recommandation de la MRC doit aussi tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que les terrains concernés se situent en aire d'affectation agricole viable;

ATTENDU que dans une aire d'affectation agricole viable, le réseau routier public est autorisé;

ATTENDU que l'opération faisant l'objet de la demande d'autorisation respecte les orientations du schéma d'aménagement en matière de protection de l'agriculture;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement de décréter ce qui suit, à savoir :

La MRC de L'Amiante recommande à la CPTAQ d'accepter la demande rectifiée du ministère des Transports du Québec;

La MRC donne un avis que les travaux visés sont conformes au schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Adopté

9.4 Révision du schéma d'aménagement – Municipalité d'Adstock

9.4.1 Projet de règlement numéro 103

CM-2008-01-5141

Il est proposé par Monsieur Jean Binette et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement de modification numéro 103 du schéma d'aménagement de la MRC de L'Amiante afin d'insérer des mesures d'exception pour permettre des usages commerciaux, de service, industriels et communautaires situés en aire d'affectation agricole dynamique ou viable et dont une autorisation avait été accordée par la CPTAAQ avant le 10 octobre 2002.

Adopté

9.4.2 Modification du délai donné aux municipalités pour formuler leur avis

CM-2008-01-5142

Il est proposé par Monsieur Jean Binette et résolu unanimement d'établir que le délai accordé aux municipalités pour formuler l'avis prévu à l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit de 20 jours au lieu de 45.

Adopté

9.4.3 Assemblée publique de consultation

CM-2008-01-5143

Il est proposé par Monsieur Jean Binette et résolu unanimement qu'une assemblée publique de consultation, portant sur la modification du schéma d'aménagement liée au règlement numéro 103, soit tenue à la salle du Conseil des maires de la MRC de L'Amiante et de déléguer au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC le pouvoir de fixer la date et l'heure de cette assemblée, conformément aux dispositions de l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté

9.4.4 Formation de la commission formée en vertu de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)

CM-2008-01-5144

Il est proposé par Monsieur Guy Roy et résolu unanimement de nommer Messieurs Paul Grenier, Jean Binette et Ghislain Hamel

pour former, en compagnie de Madame Hélène Faucher, préfet, la commission qui entendra et expliquera aux contribuables la modification du schéma d'aménagement, conformément aux dispositions de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1).

Adopté

9.4.5 Avis de motion – Règlement numéro 103 modifiant le schéma d'aménagement révisé

Un avis de motion est donné par Monsieur Jean Binette à l'effet qu'un règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure, en vue d'amender le schéma d'aménagement révisé, afin d'insérer des mesures d'exception pour permettre des usages commerciaux, de service, industriels et communautaires situés en aire d'affectation agricole dynamique ou viable et dont une autorisation avait été accordée par la CPTAAQ avant le 10 octobre 2002.

9.4.6 Demande d'avis à la ministre des Affaires municipales et des Régions

CM-2008-01-5145

Attendu que le Conseil d'une MRC peut demander au ministre des Affaires municipales et des Régions son avis sur une modification de son schéma d'aménagement ;

Il est proposé par Monsieur Jean Binette et résolu unanimement de demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions son avis relativement au projet de règlement numéro 103.

Adopté

10. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

10.1 Activité environnementale régionale

Dans le cadre de la semaine de l'environnement (1^{re} semaine de juin), une journée sans sacs de plastique sera organisée en collaboration avec un partenaire majeur et les supermarchés et les commerces en alimentation du territoire. Diverses communications seront acheminées aux municipalités au cours des prochaines semaines à cet effet.

10.2 Traitement des Résidus domestiques dangereux (RDD)

La MRC informera les municipalités des diverses options disponibles et les invitera à s'impliquer dans le processus de récupération des RDD via les différents intervenants qui proposent certains programmes à titre gracieux ou à coûts minimes.

10.3 Régie des matières résiduelles des mines et des lacs

Une discussion a lieu relativement aux derniers développements survenus dans le dossier du lieu d'enfouissement technique Robertsonville et des autres démarches parallèles.

11. DEMANDES D'APPUI

11.1 Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds

CM-2008-01-5146

Considérant la médiocrité de la couverture cellulaire dans la région de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds;

Considérant les délais répétitifs qui reportent l'implantation de la tour pour cellulaires depuis l'émission du permis municipal en début d'année 2007;

Il est proposé par Monsieur Ghislain Hamel et résolu unanimement d'appuyer le Conseil municipal de Saint-Jacques-de-Leeds dans ses revendications à l'implantation, dans les meilleurs délais, d'une tour pour la téléphonie cellulaire sur le territoire de la municipalité.

Adopté

11.2 Municipalité de Saint-Fortunat

La municipalité sollicite l'appui de la MRC dans ses revendications afin que le hockey sport-études soit assuré de demeurer au programme de la Polyvalente de Disraeli.

Le directeur général recueillera des informations supplémentaires et ce sujet sera inscrit à la séance du Conseil des maires du mercredi 13 février prochain.

12. PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL 2008-2018

Un suivi des consultations tenues en décembre dernier est effectué. Une discussion s'en suit.

ÉLARGISSEMENT DE LA REPRÉSENTATION DE LA MRC

CM-2008-01-5147

Considérant la pertinence d'élargir la représentativité de la MRC au sein du comité conjoint de travail avec le Comité de diversification économique;

Il est proposé par Monsieur Pierre Quirion et résolu unanimement de mandater Madame Hélène Faucher de même que Messieurs Luc Berthold, Jean Binette et Philippe Chabot pour représenter la MRC au sein du comité conjoint de travail avec le Comité de diversification économique.

Adopté

13. PACTE RURAL

13.1 Plan de travail du Pacte rural 2007-2014

CM-2008-01-5148

Considérant que la MRC, afin de conclure l'entente financière dans le cadre du Pacte rural 2007-2014, doit produire son Plan de travail;

Il est proposé par Monsieur Jacques Laprise et résolu unanimement d'adopter le « *Plan de travail du Pacte rural 2007-2014* » tel que déposé.

Adopté

14. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

14.1 Embauche d'un employé surnuméraire

CM-2008-01-5149

Considérant que l'implantation d'un nouvel environnement informatique pour le service de l'évaluation foncière entraînera un surcroît temporaire de travail relativement au transfert des données;

Il est proposé par Monsieur Bruno Vézina et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à embaucher Madame Joannie Lessard, de Saint-Pierre-de-Broughton, à titre d'employée surnuméraire pour le service de l'évaluation foncière, au poste d'auxiliaire à l'évaluation (nouvelle classification), au taux horaire de 10,65 \$ pour les 120 premiers jours travaillés (soit 9,68 \$/heure + 10% à titre de compensation pour les avantages sociaux dont elle ne bénéficie pas) et de 10,97 \$, plus avantages sociaux, à compter du 121e jour travaillé.

Adopté

14.2 Programme Emplois d'été Canada (EÉC) 2008

CM-2008-01-5150

Il est proposé par Monsieur Guy Roy et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada (EÉC) 2008, pour un poste de préposé à l'évaluation foncière, et à signer tous les documents requis à cet effet.

Adopté

15. DIVERS

15.1 Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine

Madame Josette Vaillancourt présente l'activité organisée par la Corporation des Sentiers pédestres des 3 Monts, sous la forme d'un souper spaghetti, le samedi 9 février 2008, à compter de 18 heures, au Centre sportif Odilon Grenier, au coût de 12 \$ par personne pour le souper avec la soirée et l'orchestre et de 3 \$ par personne pour la soirée seulement.

15.2 Séance extraordinaire du Comité administratif du 9 janvier 2008 – Suivi

15.2.1 Employé surnuméraire à l'aménagement du territoire

CM-2008-01-5151

Considérant la surcharge de travail découlant de la révision du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Jean Binette et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à mener un processus d'appel de candidatures en vue de l'embauche d'un employé surnuméraire pour le service de l'aménagement du territoire.

Adopté

15.2.2 Demandes à portée collective

CM-2008-01-5152

Attendu que certaines municipalités de la MRC ont manifesté le désir de se prévaloir de l'article 59 de la LPTAAQ portant sur les nouvelles utilisations résidentielles en zone agricole;

Attendu que, par ailleurs, d'autres municipalités de la MRC ne désirent pas que leur territoire soit assujéti à l'application de l'article 59;

Attendu que rien, dans l'article 59, n'indique qu'une entente intervenue en vertu de cet article pourrait être révisée et quelle pourrait être la fréquence de cette révision;

Attendu que l'absence d'une telle indication constitue un élément d'incertitude pour les conseils municipaux qui jugent qu'il est inopportun de cristalliser pour une période indéfinie une situation qui est en soit évolutive;

Attendu que la MRC considère qu'il est essentiel, avant d'entreprendre une démarche visant la gestion des nouvelles résidences en zone agricole, de connaître la position de la CPTAQ sur les points ci-haut décrits;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Marquis Bédard et résolu unanimement de demander à la CPTAQ une confirmation de sa position sur les points suivants avant de se prononcer sur l'opportunité d'initier une démarche de réflexion relative à l'article 59, à s'avoir :

⇒ Le territoire d'application de l'article 59 couvre-il obligatoirement l'ensemble de la zone agricole de la MRC ou est-ce que son application peut se restreindre à certaines municipalités ? La MRC de L'Amiante demande une application de l'article 59 sur une base d'acceptation volontaire des municipalités;

⇒ La CPTAQ a-t-elle prévu un mécanisme de révision ou de mise à jour de l'entente prévue à l'article 59 et, si oui, à quelle fréquence juge-t-elle que cette mise à jour est envisageable ? La MRC de L'Amiante demande l'inclusion d'un mécanisme permettant une révision quinquennale.

Adopté

15.2.3 Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton – Avis de correction

Le directeur général informe les membres du Conseil qu'il aura recours aux dispositions de l'article 202.1 du Code municipal pour corriger une « erreur » au Schéma d'aménagement révisé, afin d'intégrer à la cartographie, couvrant le territoire de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, l'exclusion de la zone agricole consentie par la CPTAQ en vertu d'une décision rendue le 15 novembre 1999, qui aurait dû l'être à l'époque.

15.2.4 Réflexion stratégique de la MRC – Changement de nom

CM-2008-01-5153

Il est proposé par Madame Nicole Bourque et résolu unanimement d'initier une démarche populaire en vue du changement de nom de la MRC et d'autoriser une dépense d'un montant maximum de 1 250 \$, à savoir un montant de 250 \$ pour un prix de participation et un montant maximum de 1 000 \$ pour des dépenses de placement publicitaire.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du 25^e anniversaire de la MRC et débutera avec une conférence de presse le mercredi 6 février prochain. La date limite de dépôt des suggestions sera le vendredi 28 février. Une présélection sera effectuée par les membres du Comité administratif lors de leur séance régulière du 4 mars. La sélection finale aura lieu à la réunion du Conseil des maires le 12 mars.

Adopté

15.2.5 Programme d'appui à l'investissement dans les communautés

CM-2008-01-5154

Il est proposé par Monsieur Ghislain Hamel et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à déposer une demande d'aide financière dans le cadre d'appui à l'investissement dans les communautés (PAIC) et à signer tous les documents requis à cet effet.

Adopté

15.3 Demande de Monsieur Donat Grenier

Monsieur Grenier sollicite la participation des membres du Conseil à une activité de financement pour l'amélioration de la cour de l'École Sainte-Luce de Disraeli. Madame Faucher effectuera le suivi auprès des maires de la MRC.

15.4 **Conseil des aînés et des retraités de la MRC de L'Amiante**

La MRC est invitée à participer au Comité de travail sur l'élaboration de la politique des aînés, dont les activités seront parrainées par le Conseil des aînés et des retraités. Le directeur général effectuera le suivi du dossier et le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.

15.5 **Sentiers VTT et motoneiges**

La problématique du deuxième passager sur les véhicules récréatifs est soulevée. Il s'agit d'un dossier relevant des gouvernements supérieurs et des fabricants de ces types de véhicules. Une discussion s'en suit.

15.6 **Schéma de couverture de risques – Sécurité incendie**

Ce sujet est identifié comme devant être prioritairement relancé en 2008. Des sommes ont été inscrites à cet effet dans les prévisions budgétaires de la MRC. Le directeur général effectuera une analyse préliminaire du dossier et le sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

15.7 **RCI sur les éoliennes**

La MRC a reçu des avis contradictoires quant à la portée du contenu des dispositions du RCI sur les règlements adoptés localement. Des vérifications supplémentaires sont requises. Le sujet sera traité lors d'une séance ultérieure.

16. **PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES**

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 13 février 2008.

17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

CM-2008-01-5155

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Monsieur Gérald McKenzie et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 22 h 15.

Adopté

HÉLÈNE FAUCHER
PRÉFET

ALAIN GRAVEL
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECÉTAIRE-TRÉSORIER

Je certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses des résolutions CM-2008-01-5130, CM-2008-01-5132 et CM-2008-01-5153.

Alain Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier